

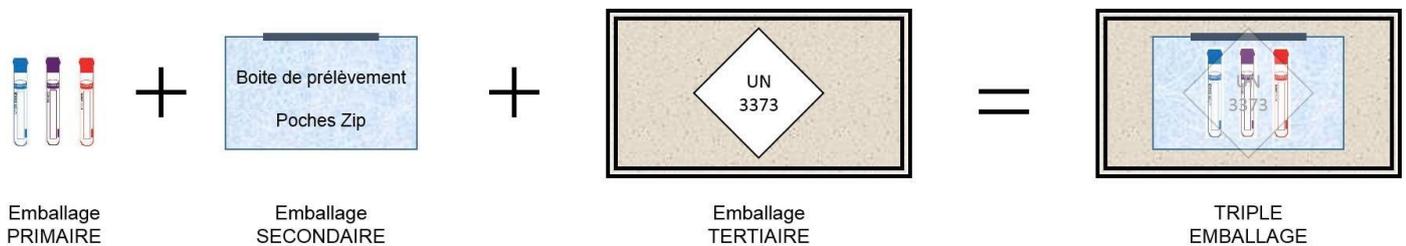


Conditionnement et transport Prélèvements extérieurs

LE TRIPLE EMBALLAGE

Chaque prélèvement doit être conditionné pour le transport dans un triple emballage qui doit satisfaire aux conditions ci-dessous :

- Un ou plusieurs récipients primaires étanches (tubes, pots stériles, ...)
- Un emballage secondaire étanche contenant une matière absorbante (boîtes de prélèvement, poches « zip »...)
- Un emballage extérieur rigide pour le transport **portant le logo UN 3373**



Attention : 1 boîte de prélèvement = 1 patient, ne jamais grouper à l'intérieur d'une même boîte les échantillons provenant de patients différents.



LES DELAIS DE TRANSPORT

Les échantillons biologiques sont des milieux fragiles car ce sont pour la plupart des tissus vivants à l'intérieur desquels le métabolisme se poursuit. Lorsque le prélèvement n'est pas réalisé au sein du laboratoire, le préleveur doit se soucier des conditions de stabilité des constituants à doser.

Les délais à respecter entre l'heure de prélèvement et l'heure de prise en charge du prélèvement par le laboratoire (= délais d'acheminement) sont mentionnés dans le catalogue des analyses VISKALI.



Le non-respect des délais de transmission, des conditions de conservation, de conditionnement et d'acheminement des échantillons constitue une non-conformité et peut entraîner la non-exécution des analyses.